

Des nouvelles du Conseil - séance du 5 octobre 2021

Voici les éléments importants votés à la dernière séance du conseil :

- Adoption du projet de règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;
- Adoption du projet de règlement 4201-2021 modifiant le règlement numéro 4200-2018 sur les permis et certificats;
- Adoption de la nouvelle Politique familiale 2022-2024. Un lancement sera organisé cet hiver pour présenter le document à la population;
- Renouvellement du contrat d'Aquatech pour la gestion des infrastructures de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur demande au bureau municipal ou sur le site internet dans la section Urbanisme – Projet de règlement en cours.

La prochaine séance de Conseil est reportée au 23 novembre 2021.

Avancement dans la recherche d'eau potable

Après avoir octroyé le contrat de services professionnels à la firme d'ingénierie TechnoRem en septembre dernier, la municipalité est maintenant prête à lancer l'appel d'offres pour le forage de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation. Les travaux de forage pourront ainsi débuter dès cet hiver.

Voir l'avis public de lancement de l'appel d'offres à la fin du Jacqueminois ou sur le site internet de la municipalité.

De bonnes nouvelles pour le CPE

C'est officiel, le Conseil a entériné la vente du terrain adjacent au centre communautaire. Le CPE les Jeunes Pousses des Jardins du Québec s'en ait porté acquéreur.

Une fois les documents signés, les travaux de décontamination du sol pourront débuter, suivis des premières pelletées de terre en vue de la construction.

On rappelle que le plan architectural avait déjà été approuvé par le Conseil.

Recherche collaboration pour les activités culturelles et de loisirs

La municipalité est à la recherche de personnes qui ont des compétences, de l'intérêt et des disponibilités pour offrir une plus grande gamme de services au niveau des activités culturelles et de loisirs. Nous cherchons des perles rares qui aimeraient, par exemple, offrir des heures du conte aux enfants, des activités de décoration et/ou peinture, cours de danse, cours de langues, etc. Il s'agit de vous ou d'une connaissance?

Voici les coordonnées pour nous rejoindre : 450 347-5446, poste 403 ou info@sjlm.ca

Vous pouvez également nous donner en tout temps des suggestions et recommandations d'activités culturelles et de loisirs.

Bibliothèque

VOTRE BIBLIOTHÈQUE A BESOIN DE VOUS !

Votre disponibilité fera la différence afin de maintenir les services offerts.

Nous avons besoin de personnes intéressées à s'impliquer occasionnellement.

Si vous souhaitez contribuer au bien-être de votre bibliothèque, présentez-vous durant les heures d'ouverture pour en savoir plus.

LUNDI		18h30 à 20h30
MARDI		FERMÉ
MERCREDI	13h00 à 16h30	18h30 à 20h30
JEUDI		FERMÉ
VENDREDI		FERMÉ
SAMEDI		10h30 à 12h00
DIMANCHE		FERMÉ



Participez à des ateliers d'écriture

Apprendre en coeur vous invite à participer à des ateliers d'écriture et, ainsi, contribuer à la création d'un recueil de contes pour enfants qui sera distribué dans l'ensemble des bibliothèques de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Les trois ateliers d'écriture seront animés par Madame Céline Daignault, auteure de la région. Son premier roman, *Esclave blanche en Nouvelle France*, publié aux Éditions Michel Quintin, a été finaliste aux Grands Prix du livre de la Montérégie. Son second livre, *Un rêve cultivé*, un essai biographique sur une famille de notre région, a été très bien reçu par la critique littéraire et a aussi figuré dans la liste des finalistes aux Grands Prix du livre de la Montérégie.

Le premier atelier de 90 minutes vous permettra de vous familiariser avec les notions suivantes : livres destinés aux enfants, le choix d'une histoire et d'un thème, la création des personnages, la structure d'un récit et la composition de phrases simples. Lors du deuxième et du troisième atelier de 60 minutes, vous pourrez peaufiner votre récit en atelier. Les ateliers pourront être animés en français et en anglais. Aucune expérience en rédaction n'est requise. Ces ateliers sont l'occasion d'apprendre d'une auteure expérimentée et de mettre votre imagination à contribution pour un projet destiné aux enfants de la région.

La série d'ateliers sera offerte dans trois bibliothèques :

- À la bibliothèque de Saint-Rémi, les mardis : 26 octobre, 9 et 16 novembre à 10h30
- À la bibliothèque de Napierville, les mercredis 27 octobre, 10 et 17 novembre à 10h30
- À la bibliothèque de Hemmingford, les jeudis : 28 octobre, 11 et 18 novembre à 10h.

Pour inscription ou informations : Apprendre en coeur, 450 454-0400 ou apprendreencoeur@gmail.com

Cuisines collectives chez Sourire sans fin

Vous vous ennuyez à cuisiner seul, vous manquez d'inspiration ou vous désirez simplement varier vos menus? Joignez-vous à un groupe de cuisines collectives avec menu et aliments fournis.

Soupe ou dessert : 1\$ la portion

Plat principal : 2.25\$ la portion

Vous pouvez aussi former un groupe, planifier et cuisiner 5 recettes de votre choix!

Pour plus d'informations ou pour vous inscrire contactez Johanne au 450 454-5747. Ne manquez pas cette belle opportunité!

Congés fériés à venir - Fermeture des bureaux municipaux

Veuillez prendre note que les bureaux municipaux seront fermés le jeudi 11 novembre dans le cadre du Jour du Souvenir.

Test Bon voisin canin du Club Canin Canadien

Le programme Bon voisin canin est un test de 12 étapes qui, lorsque réussi, fait en sorte que le chien, ce fidèle ami de l'homme, devient un membre à part entière de nos communautés partout au Canada. On peut se fier aux « bons voisins canins » pour leurs bonnes manières à la maison, en public et en compagnie d'autres chiens.

TARIF : 35\$ par chien

PREUVES DE VACCINATION DU CHIEN ET CERTIFICAT DE LICENSE MUNICIPALE OBLIGATOIRES

QUAND : 23 octobre 2021 entre 13 h et 17 h

OÙ: Centre communautaire, ancienne église (119, rue Renaud)

Pour inscription ou information : allhoundclubofquebec@gmail.com



Nous reculons l'heure

L'automne est maintenant bien entamé et cela veut aussi dire qu'est venu le temps de reculer l'heure.

QUAND: Dans la nuit du samedi 6 novembre au dimanche 7 novembre.

Horaire de la collecte des ordures aux deux semaines pour l'hiver

Dès novembre, la collecte des ordures s'effectuera aux deux semaines.

Voici les détails des collectes pour les matières résiduelles et recyclables jusqu'à la fin décembre 2021.

octobre 2021						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

novembre 2021						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

décembre 2021						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

 COLLECTE DES ORDURES

 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Collecte de branches - lundi 18 octobre 2021

- Les branches doivent être déposées en bordure de la rue, le bout coupé du côté de la chaussée, au plus tard à 7 h la journée de la collecte;
- Le service passera une seule fois par collecte dans votre rue;
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 5 pouces (12.7cm);
- Les branches doivent être coupées en longueur de 5 pieds (1.5m) maximum;
- Les vignes doivent être coupées en longueur de 4 pieds (1.2m) et attachées en paquet d'un ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Les petites branches de moins de 3 pieds (0.9 m) de longueur doivent être attachées en paquet d'un ½ pied (15cm) de diamètre maximum;
- Pour les citoyens qui auront à disposer d'une grande quantité de branches, un maximum de 15 minutes sera alloué pour le déchiquetage par adresse;
- Les souches, les grosses branches et les troncs ne sont pas acceptés;
- Les branches épineuses pouvant causer des blessures pendant le déchiquetage doivent être mises dans un tas à part en bordure de la rue et respecter les mêmes consignes que les branches non épineuses.

Friperie La maison aux mille trouvailles

La friperie La maison aux mille trouvailles se situe au sous-sol du centre communautaire (ancienne église) au 119, rue Renaud (porte principale).

Les bénévoles sont disponibles pour vous accueillir tous les jeudis en après-midi entre 14 h et 17 h ainsi que les vendredis soirs entre 18 h 30 et 21 h.

Cours de danse en ligne et de danse sociale à Saint-Édouard

Le club FADOQ de Saint-Édouard organise des cours de danse en ligne et de danse sociale en couple cet automne. Ces cours s'adressent aux débutants et aux plus avancés de 18 ans et plus.

Début des cours : mercredi 20 octobre 2021

Heure : En après-midi : 13 h

En soirée : 18 h 45

Lieu : Salle communautaire de Saint-Édouard, 405 C, montée Lussier, Saint-Édouard

Professeur : Jacques St-Amand de l'école de danse Prodel

Pour informations et inscriptions : Denise et Gilles Pigeon 450 454-2078 ou gilpigeon@hotmail.com

PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ



Sondage Caravane des Cultures 2021

Chers citoyens, nous désirons avoir votre opinion sur le service de la Caravane des Cultures qui a terminé sa saison 2021 lundi le 11 octobre dernier.

Consultez le lien suivant pour répondre à quelques questions simples et rapides : <https://fr.surveymonkey.com/r/TFQHFG5>

Merci de votre participation!

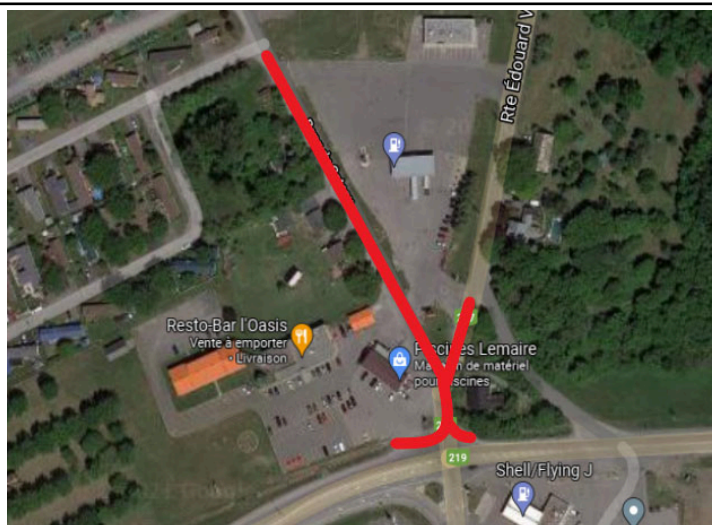
Travaux routiers rang du Coteau et intersection routes 217 et 219

QUAND : Du 18 octobre au 12 novembre 2021

OÙ : rang du Coteau après l'entrée du Parc Landry et à l'intersection des routes 217 et 219

Lors des travaux, l'intersection sera complètement fermée à la circulation. Un détour est prévu par la sortie 29 de l'autoroute 15 et la route Édouard VII.

Les travaux auront lieu en différentes phases sur différents tronçons.



Stationnement d'hiver interdit

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur le chemin public entre minuit et 6 h, du 15 novembre au 15 avril, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

(article 11, règlement # RM 2015-332)

Le règlement s'applique qu'il y ait des précipitations ou non.



Élections municipales

Vous avez reçu la semaine dernière un communiqué spécial sur les élections municipales. Dans ce communiqué, nous faisons mention de points importants, dont les suivants :

Il y aura des élections le 7 novembre pour le poste à la mairie.

Il y aura un recommencement de procédure pour les trois postes toujours vacants.

Pour soumettre votre candidature, vous devez remplir le Formulaire de candidature disponible au bureau municipal ou sur le site de la municipalité au www.sjlm.ca dans la section Administration – Élections 2021.

Vous devez déposer ce formulaire dûment rempli au bureau municipal durant les heures d'ouverture entre le 15 et le 29 octobre.

Exceptionnellement, le vendredi 29 octobre, le bureau municipal situé au 91, rue Principale sera ouvert de 9 h à 16 h 30 pour la réception de candidatures.

Rappel des dates importantes :

Le dimanche 31 octobre – Vote par anticipation pour le poste à la mairie

Le dimanche 7 novembre – Jour de scrutin pour le poste à la mairie

Le dimanche 28 novembre – Vote par anticipation pour les postes de conseillers vacants

Le dimanche 5 décembre – Jour de scrutin pour les postes de conseillers vacants

Tous les votes sont tenus de 9 h 30 à 20 h au gymnase de l'école primaire Saint-Jacques au 115 rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur

D'ici là, les personnes qui souhaiteraient faire des demandes d'ajouts, de modifications et de radiations sur la liste électorale doivent se présenter devant la Commission de révision au bureau de la présidente d'élection, au 91 rue Principale, aux dates et heures suivantes :

Mercredi 20 octobre de 19 h à 22 h

Samedi 23 octobre de 10 h à 13 h

Lundi 25 octobre de 14 h 30 à 17 h 30

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente d'élection, madame Isabelle Arcoite, au 450 347-5446, poste 200 ou par courriel au dq@sjlm.ca.

Le retour de la guignolée pour 2021

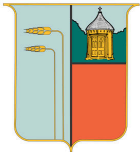
Le dimanche 5 décembre prochain, les bénévoles feront du porte-à-porte dès 10 h pour amasser vos dons en nourriture non périssable ou en argent pour la guignolée 2021.

Le comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur est également à la recherche de bénévoles !

Communiquez avec Madame Carmelle Dostie, responsable, au 450 346-6045 si vous désirez vous joindre à l'équipe.

Pour tous ceux qui ont besoin d'un « panier de Noël », vous devez vous inscrire à partir du 12 novembre 2021 en appelant au 450 346-6045. Votre besoin sera évalué et nous communiquerons avec vous pour les détails de la distribution des paniers.

Le Comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur



**NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
EXERCICES FINANCIERS 2022-2023-2024**

PRENEZ AVIS que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, devant être en vigueur pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé à mon bureau le 24 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

Être déposée avant le 1er mai 2022;

Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé (dans un tel cas, le demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi) :

MRC des Jardins-de-Napierville

1767, Principale, Saint-Michel, Québec J0L 2J0

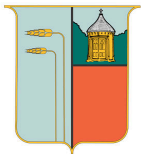
Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin qui est disponible en ligne au www.mrcjardinsdenapierville.ca;

Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande (les frais doivent être déposés en même temps que la demande de révision administrative, à défaut de quoi, la demande est réputée ne pas avoir été déposée).

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 5e jour du mois d'octobre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8 h et 22 h, le 5 octobre 2021.

Isabelle Arcoite
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2021-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2018 SUR LE PLAN D'URBANISME (DISPOSITIONS RELATIVES À DES PROJETS PARTICULIERS)

L'objet de ce règlement est d'intégrer au plan d'urbanisme des dispositions relatives à certaines situations susceptibles de faire l'objet d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1205-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (USAGES PUBLICS ET INSTITUTIONNELS DANS LA ZONE P-01)

Ce règlement vise à autoriser dans la zone P-01 la classe d'usage publique et institutionnelle P103 (Établissements d'enseignement et centre de formation, à l'exception des établissements d'enseignements collégial et universitaire).

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 5001-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 5000-2019 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, PROJETS ADMISSIBLES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION)

L'objet de ce règlement est de modifier au règlement numéro 5000-2019 certaines dispositions ayant trait à son administration, aux zones et catégories de projets particuliers admissibles ainsi qu'aux objectifs et critères utilisés pour l'évaluation des projets.

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 24 août 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

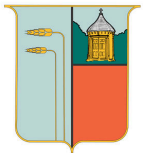
RÈGLEMENT NUMÉRO 1204-2021 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1200-2018 (USAGES RÉSIDENTIELS AUTORISÉS DANS LA ZONE H-03)

Ce règlement vise à modifier les groupes et classes d'usages autorisés dans la zone H-03 en retirant les classes d'habitations unifamiliales avec mode d'implantation jumelé, bifamiliales et trifamiliales avec mode d'implantation isolé, de manière à autoriser uniquement les habitations unifamiliales avec le mode d'implantation isolé.

Ces règlements sont en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville, le 9 septembre 2021, et sont disponibles pour consultation en communiquant au 450 347-5446, poste 203, ou par courriel au: amenagement@sjlm.ca

Donnés à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 21 septembre 2021

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié ces avis publics ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8 h et 22 h, le 21 septembre 2021.



LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLICS

TITRE DU PROJET : AMÉNAGEMENT DE DEUX NOUVEAUX Puits DE POMPAGE ET DE TROIS Puits D'OBSERVATION DANS LA FORMATION ROCHEUSE ET RÉALISATION D'ESSAIS DE POMPAGE

NUMÉRO A0 : 14102021

La Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur requiert des soumissions pour des travaux d'aménagement de deux nouveaux puits de pompage et de trois puits d'observation dans la formation rocheuse et la réalisation d'essais de pompage.

Les documents de soumission seront disponibles à partir du jeudi 14 octobre 2021 sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse Internet <http://www.seao.ca>. Les soumissions seront reçues au bureau de la Municipalité au 91, Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC J0J 1Z0 avant 11 h, le mercredi 9 novembre 2021.

L'analyse des soumissions est faite selon le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire conforme. Pour être retenue, une soumission doit contenir tous les documents obligatoires prévus dans le document d'appel d'offres afin d'être considérée conforme. Le contrat sera octroyé au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

La soumission doit être remplie sur la formule fournie par le maître de l'ouvrage et expédiée sous pli cacheté. L'enveloppe doit contenir un (1) original et une (1) copie.

Le nom des soumissionnaires seront divulgués publiquement immédiatement après l'heure de clôture au bureau de la Municipalité. L'offre sera valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur ne s'engage aucunement à accepter la plus basse soumission, ni aucune autre soumission.

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 12e jour du mois d'octobre 2021.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 8 h et 22 h, le 12 octobre 2021.